



Rapport final de la Commission fédérale d'enquête sur les accidents d'aéronefs

concernant l'accident

de l'avion Piper Cub HB-OEY
survenu le 26 septembre 1967
sur l'aérodrome de Colombier NE

Décision prise par voie de circulation

LA COMMISSION FEDERALE D'ENQUETE SUR LES ACCIDENTS D'AERONEFS

dans l'affaire
accident de l'avion Piper Cub HB-OEY
survenu le 26 septembre 1967
sur l'aérodrome de Colombier NE

après avoir pris acte des résultats de la procédure
intermédiaire selon l'art.19.2,

et, d'entente avec le Bureau d'enquête, en application de la
procédure sommaire selon les art.27 ss. de l'Ordonnance sur
les enquête en cas d'accidents d'aéronefs du 1^{er} avril 1960,

d é c i d e :

Le rapport d'enquête du 28 février, transmis à la Commission
le 8 mars 1968, est approuvé.

Au cours d'une séance d'instruction en double commande,
l'élève tira dans la dernière phase de l'atterrissage assez
brusquement sur le manche, de sorte que l'avion se cabra et se
mit en perte de vitesse à environ 1,5 m au-dessus de la piste.
L'instructeur ne réussit pas à rétablir la situation et
l'avion tomba assez lourdement sur son train d'atterrissage.
Les occupants restèrent indemnes, mais l'avion subit des
dommages au fuselage.

Circulation 27.4./6.5.1963.